

Dossier de presse

PROCÈS DES 1000 VACHES



**LE 31 MAI, UNIS CONTRE
L'INDUSTRIALISATION DE L'AGRICULTURE
ET LA RÉPRESSION SYNDICALE**



Venez nous rejoindre le 31 mai à 9H face au palais de justice d'Amiens

Comité de soutien aux militants de la Confédération paysanne

Le 31 mai se tient à Amiens le troisième round du procès de la ferme-usine des 1000 vaches. Six militants de la Confédération paysanne sont poursuivis au civil pour leur action syndicale de démontage d'éléments de la salle de traite en mai 2014. Une action collective et non violente d'alerte de la société sur les dangers de l'industrialisation de l'agriculture. Lors de l'audience pénale, en appel, la justice a reconnu cet acte comme « relevant d'une action de lanceurs d'alerte ». Pourtant, après l'audience pénale, la ferme-usine réclame plus d'une centaine de milliers d'euros de « dédommagement » ! Après les peines de prison, la liberté d'action syndicale est une nouvelle fois menacée par des sanctions financières totalement disproportionnées pour essayer de nous faire taire !

Car cette ferme-usine est un modèle à bout de souffle. Face à ce modèle prétendument « moderne » – qui en concentrant sa production principale sur celle de fumier destiné à la méthanisation a fait du lait un sous-produit des déjections animales ! – nous défendons une autre modernité : celle d'une agriculture qui fasse vivre les paysan-ne-s du revenu qu'ils en tirent ; une agriculture qui permette des paysan-ne-s nombreux partout sur le territoire ; une agriculture résiliente qui rende aux paysan-ne-s l'autonomie dans leurs savoir-faire ; une agriculture respectueuse de l'environnement et garante de la biodiversité ; une agriculture productrice d'une alimentation saine et de bonne qualité accessible à tous-tes.

Pour permettre à ce modèle de se développer, la Confédération paysanne se mobilisera partout contre toutes les fermes-usines. C'est pourquoi, nous sollicitons votre soutien dans ce combat au service de la société et de paysan-ne-s nombreux sur tout le territoire.

Comité de soutien

Premiers signataires : Ariane Ascaride, actrice - **Violette Auberger**, co-présidente des **Amis de la Confédération paysanne** - **Hervé Bédouet**, président de la **FADEAR** - **Jean-Marie Le Boiteux**, secrétaire général du **SNETAP-FSU** - **Patrick Bougeard**, pour le Conseil d'administration de **Solidarité Paysans** - **José Bové**, ancien porte-parole de la Confédération paysanne et député européen - **Dominique Cellier**, président de **Sciences citoyennes** - **Monique Dallet**, présidente de l'Association des **Amis de l'Accueil paysan** - **Etienne Davodeau**, auteur de bande dessinée - **Colette Dinahet**, co-présidente des **Amis de la Confédération paysanne**, **Fabrice Doublet**, co-président des **Amis de la Confédération paysanne** - **Marc Dufumier**, agronome, professeur émérite à AgroParisTech - **Paul-André Fluixa**, secrétaire régional de la **Via Campagnola** - **Nicolas Galepides**, secrétaire Général de **Sud PTT** - **Andoni Garcia Arriola** membre du comité de coordination de la **Coordination européenne Via Campesina (ECVC)** - **Bernadette Groison**, secrétaire générale de la **FSU** - **Robert Guédiguian**, réalisateur - **Brieuc Guinard**, président du



MRJC - Laurent Haltel, co-secrétaire général du syndicat **SIMPLES** - **Michel Jallamion**, président de la **Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics** - **Jean-Michel Jedraszak**, président d'**AIVES** - **Jean-François Julliard**, directeur général de **Greenpeace France** - **Corinne Masiero**, actrice - **Hervé le Meur**, de l'association **OGM dangers** - **Luc Michelon**, président de **Frères des Hommes** - **Daniel Reininger**, président d'**Alsace Nature** - **Jean-François Roussot**, co-secrétaire général du syndicat **SIMPLES** - **Malik Salemkour**, président de la **LDH** - **Olivier de Schutter**, juriste et membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU - **Arnaud Schwartz**, président de **FNE Grand Est** - **Jacques Testart**, biologiste - **Aurélie Trouvé**, porte-parole d'**Attac** - **Jean Ziegler**, vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Rappel des faits

Les 12 septembre 2013 et 28 mai 2014, la Confédération paysanne a pris ses responsabilités en stoppant, par des actions de démontage, ce qui n'était encore que le chantier de l'usine des 1000 vaches. Enquête scientifique, interpellations musclées, gardes à vue de 48h, ont conduit neuf militants devant la justice le 28 octobre 2014 principalement pour dégradation en réunion et refus de prélèvement ADN. Ils ont été condamnés par le TGI d'Amiens, à des peines allant jusqu'à 5 mois de prison avec sursis pour Laurent Pinatel, le porte-parole national de la Confédération paysanne. Face à ces condamnations injuste et parce que des actions syndicales qui agissent pour l'avenir de tous, contre la disparition des paysans, la précarisation générale, la destruction de l'environnement et la dégradation de notre alimentation, n'ont pas à être sanctionnées pénalement, la Confédération paysanne a fait appel.

Le procès en appel, s'est tenu le 17 juin 2015, toujours à Amiens. Le ton a changé. Les militants de la Confédération paysanne sont qualifiés de « lanceurs d'alerte », mais la condamnation est confirmée. Aux peines de prison avec sursis, se sont substituées des amendes allant de 1000 à 5000 euros avec sursis. Il n'en reste pas moins qu'une action syndicale est, de fait, considérée comme un délit ! La justice valide ainsi la transformation d'une mobilisation citoyenne en vandalisme et veut soumettre des militants syndicaux au fichage systématique, auquel seule la délinquance financière échappe !

Après la menace de la prison, celle des sanctions financières

La condamnation en appel a ouvert la voie pour la ferme-usine à ce troisième procès, au civil, pour obtenir des dommages et intérêts à l'encontre de six militants de la Confédération paysanne : son porte-parole national, Laurent Pinatel, Thierry Bonnamour, Olivier Lainé, Dominique Henry, Pierre-Alain Prévost et Valentin Sic. Dominique Henry, poursuivie également par la justice pour avoir refusé le prélèvement ADN lors de sa garde à vue après l'action de 2014, vient d'être relaxée ce 29 mai¹ par la cour d'appel de Besançon.

Le montant des « dédommagements » exigé par les propriétaires de la ferme-usine a d'abord été estimé à plus de 240.000 euros, puis 200.000 euros, pour atteindre tout de même 140 000 euros après des rapports d'expertise et de contre-expertise. C'est l'objet de ce troisième procès au civil ce 31 mai à Amiens. Après la menace des peines de prison, il s'agit de « toucher au porte-monnaie » de militants syndicaux qui, en appel, se sont pourtant vus reconnaître la qualité de « lanceurs d'alerte ». Or dans le même temps, la ferme-usine a à son actif plus de 700.000 euros d'amende non payés pour non respect du nombre d'animaux !

¹ Communiqué de presse de la Confédération paysanne en annexe.

La ferme-usine, symbole d'une course à l'industrialisation destructrice pour l'emploi, pour les filières et pour l'environnement

Collectivement, la Confédération paysanne a pris la responsabilité d'agir là où les pouvoirs publics laissent s'installer des fermes-usines qui condamnent les paysans à disparaître. Sous prétexte de compétitivité, dans le cas de la ferme-usine des 1000 vaches, le lait devient un sous-produit du lisier transformé en énergie dans le méthaniseur accolé à l'usine. Et puisqu'il ne vaut rien, il est bradé, et cette concurrence fait chuter les prix du marché bien en deçà des coûts de production des éleveurs. De toute manière, l'industrialisation se passe des paysans et de leurs savoir-faire...

A cela s'ajoutent les conséquences sanitaires avec une mortalité du bétail bien supérieure à la moyenne, et environnementales avec une énorme concentration de rejets à quelques encablures de la baie de Somme, le tout allègrement financé par les subventions publiques.

Les paysans qui ont agi ont pris sur eux de dénoncer cette situation ; d'agir dans l'intérêt général, sans violence, en légitime défense contre ce qui les condamne, en légitime citoyenneté pour défendre le droit de chacune et chacun à bénéficier d'une alimentation saine et d'un environnement préservé, dans des territoires vivants.

La pénalisation de militants syndicaux mobilisés pour la défense de l'environnement est en soi hautement problématique. C'est nier le rôle essentiel du monde paysan, cultiver le déni face aux mouvements de mobilisation qui, dans leur diversité, plaident pour d'autres approches de la consommation, d'autres modes de production qu'une industrialisation à tout va, et sont attentifs à ce que la justice ne cautionne pas l'acharnement et l'arrogance de groupes industriels.

Une action qui a créé de l'émulation et permis d'obtenir l'abandon de certains projets

L'action syndicale menée aux 1000 vaches par la Confédération a permis de jeter un coup de projecteur sur ce qu'était une ferme-usine. A partir de là, la vigilance a été de mise et plusieurs projets de ferme-usine ont avorté, sous la pression de la Confédération paysanne, ou ont été freinés, dont notamment :

- ✓ La ferme des 4000 bovins à Digoin en Saône-et-Loire, destinés à l'export. Ce projet, qui avait reçu un avis négatif du commissaire enquêteur, vient d'être rejeté par le préfet.
- ✓ La ferme-usine des 12000 porcs à Saint-Symphorien en Gironde a subi le même sort.

Mais le combat reste d'actualité

- ✓ **Des méga-serres avec 17 hectares de tomates à Brécey dans la Manche.** Le projet qui devait faire 40 hectares au départ a pris du retard mais sera effectif en novembre prochain.
- ✓ **Un projet de ferme-usine de 2300 chèvres à Monts en Indre-et-Loire.** Stoppé une première fois après un refus d'autorisation d'agrandissement de la préfecture il y a deux ans, une nouvelle demande d'autorisation a été déposée et l'enquête publique est en cours.
- ✓ **La ferme-usine aux 1200 taurillons à Coussay-les-Bois dans la Vienne.** Après une bataille d'autorisations et de recours, le chantier a démarré.
- ✓ **Un projet de ferme-usine de 2550 vaches à Saint-Junien-les-Combes en Haute-Vienne devrait alimenter un méthaniseur industriel.**
- ✓ **Un projet de ferme-usine de 800 veaux à Roquelaure dans le Gers.** La Confédération paysanne du Gers et l'association « Bien vivre dans le Gers » manifesteront le 1^{er} juin contre ce projet de centre d'allotement et d'engraissement de près de 800 veaux destinés à l'export vers le Maghreb. Cette ferme-usine, la plus importante en termes de capacité dans le département, vise à faire transiter des veaux venus du Cantal à destination de l'Algérie. Selon la description du projet, seul un emploi devrait être créé sans aucune « plus-value » pour le territoire et l'élevage gersois. Et combien d'emplois détruits au Maghreb ? Ce projet n'a aucune cohérence que ce soit en termes d'emploi, d'environnement, de qualité ou de bien-être animal.

Que font les pouvoirs publics ?

Un décret du 5 décembre 2016² (n° 2016-1661) a modifié le code de l'environnement, et en particulier la réglementation concernant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Il a été signé par Manuel Valls, Premier ministre, et Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat. Auparavant, les élevages de veaux étaient soumis à une autorisation préfectorale à partir de 400 animaux. Depuis ce décret, le seuil est doublé à 800 animaux. Même mesure pour les élevages de vaches laitières. Le préfet ne donnera désormais son avis qu'à partir de 400 vaches, contre 200 avant ce décret. Or qui dit autorisation préfectorale dit enquête publique, souvent le seul moyen d'information des citoyens sur ces projets. Cette perte de transparence sur ce type de projets conforte l'action de la Confédération paysanne qui se bat pour défendre une agriculture paysanne.

2

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BA1789D039A4E5A62EEA4290F02420F3.tpdila07v_1?cidTexte=JORFTEXT000033537539&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000033537421

Le débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi agriculture et alimentation n'a pas montré de velléité d'agir contre les fermes-usines de l'actuel Ministre de l'agriculture. Pire, lors de l'examen d'amendements consacrés aux fermes-usines Stéphane Travert a déclaré ne pas savoir « ce qu'est une petite ferme ou une grande ferme. ». Le Ministre souhaite que « *sur une exploitation laitière par exemple, le lait reste la production principale et ne devienne pas la production secondaire d'un méthaniseur.* ». Et de conclure : « *Nous ne souhaitons pas plus le modèle des feedlots, mais il faut accompagner les agriculteurs qui s'associent dans des projets de stockage de lisiers, par exemple, ou mutualisent des recherches, des matériels (...) nous pouvons nous rejoindre pour constater que nos citoyens souhaitent des exploitations durables, respectueuses des hommes et de l'environnement. La diversité des modèles agricoles dans notre pays est susceptible de satisfaire leurs attentes. Je ne souhaite pas opposer les modèles les uns aux autres ; je souhaite qu'ils soient complémentaires, chacun sur des marchés spécifiques. Ce qui m'intéresse, c'est que le modèle économique fonctionne et qu'il permette de nourrir les hommes avec des produits de qualité dans le respect de l'environnement (...).* » Le Ministre ne veut donc pas voir la différence entre une ferme et une ferme usine, et encore moins la nocivité de la seconde pour une alimentation saine et durable, pour l'emploi paysan et la pour préservation de l'environnement.

Autant de fermes-usines, C'EST AUTANT DE LIEUX DE LUTTE !



**LE 31 MAI, UNIS CONTRE
L'INDUSTRIALISATION DE L'AGRICULTURE
ET LA RÉPRESSION SYNDICALE**



Venez nous rejoindre le 31 mai à 9H face au palais de justice d'Amiens

Annexes

Programme de la mobilisation du 31 mai à Amiens

9h - 9h30 : prise de parole de Laurent Pinatel et des cinq autres prévenus, Thierry Bonnamour, Dominique Henry, Valentin Sic, Oliver Lainé Pierre-Alain Prévost, devant le Palais de Justice d'Amiens (rue Luzarches).

9h30 : début de l'audience au tribunal

9h45 - 10h30 : prise de parole de personnalités Pierre Tartakowski pour la LDH, Francis Chastagner de l'association Novissen, François Ruffin, député de la Somme, Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime...

10h30 - 12h : Conférence : l'industrialisation de l'agriculture, une menace pour toutes les filières : témoignages de producteurs et productrices de fruits et légumes, de lait et de volailles.

13h - 14h30 : Débat : le lait en trop est dans les fermes-usines ! Vite un revenu pour les producteurs laitiers.

14h30 - 15h : prises de parole de syndicalistes et de personnalités.

15h - 16h : soutien musical d'HK et de ses musiciens.

Bagnolet, le 29 mai 2018

Communiqué de presse

Refus de prélèvement ADN pour l'action des 1000 vaches : une militante de la Confédération paysanne relaxée !

Dominique Henry, militante de la Confédération paysanne, vient d'être relaxée par la Cour d'appel de Besançon pour refus de prélèvement ADN lors de l'action syndicale de 2014 sur la ferme-usine des 1000 vaches, près d'Abbeville. C'est une belle victoire pour la Confédération paysanne et pour la liberté d'action syndicale. Avant l'audience, plusieurs centaines de personnes ont d'ailleurs manifesté à Besançon pour soutenir Dominique Henry et dénoncer la répression syndicale.

En première instance, Dominique Henry, ancienne institutrice et paysanne du Haut Doubs à la retraite, avait été condamnée par le tribunal correctionnel de Montbéliard à une amende de 750 euros avec sursis. Elle avait décidé de faire appel, contestant la légitimité de cette condamnation s'agissant d'une action syndicale destinée à dénoncer, auprès du grand public, les risques engendrés par l'industrialisation de l'agriculture, incarnée par la ferme-usine des 1000 vaches, pour les consommateurs, l'emploi paysan et l'environnement.

Cette décision de justice appelle à une évolution rapide de la législation en matière de fichage ADN pour mettre fin à cette intimidation de la mobilisation syndicale.

Lors du procès en appel des 1000 vaches, le procureur avait reconnu aux militants de la Confédération paysanne la qualité de « lanceurs d'alerte ». Pourtant ce jeudi 31 mai, Dominique Henry et cinq autres militants de la Confédération paysanne, dont son porte-parole national Laurent Pinatel, comparaîtront à nouveau à Amiens pour un troisième procès au civil. Les propriétaires de la ferme-usine des 1000 vaches leur réclament plus de 140 000 euros ! Après la menace des peines de prison, il s'agit d'utiliser la sanction financière pour tenter de faire taire la Confédération paysanne.

Nous appelons donc toutes celles et tous ceux qui soutiennent notre combat contre l'industrialisation de l'agriculture et défendent la liberté syndicale à nous rejoindre devant le palais de justice d'Amiens le 31 mai à partir de 9 heures.

Contacts :

- Laurent Pinatel, Porte-parole : 06 80 58 97 22
- Cécile Muret, Secrétaire nationale : 06 31 26 85 48
- Caroline Nugues, Chargée de communication : 06 95 29 80 78